



Téléphone : 04 74 93 05 75

Fax : 04 74 43 28 48

Mail : [mairie@meyrie.fr](mailto:mairie@meyrie.fr)

PERMANENCES EN MAIRIE					PERMANENCES DE LA MÉDIATHÈQUE					
8h30	10h30	11h30	16h00	18h30	10h00	12h00	15h00	16h30	18h00	19h00
Lundi				Mardi					Mardi	
Vendredi						Mercredi		Mercredi		
Samedi						Samedi				

MONSIEUR LE MAIRE  
VOUS RECEVRA  
SUR RENDEZ-VOUS

 **LUMIVORE**  
 PRODUCTION

Réalisations Audiovisuelles en Isère  
[www.lumivore.fr](http://www.lumivore.fr)

Tel : 06 79 18 83 60

Contact@lumivore.fr

Sur Meyrié

Services vidéo pour particuliers et professionnels  
 adaptés aux nouveaux moyens de communication  
 et à prix abordables.

Mariage / Clip / Film D'entreprise / Contenu Web.

Devis gratuit

**AAA Taxi**



Commune de rattachement: Villefontaine

**Thierry PLANCHAT**

510 Les grands Tournants-Meyrié

Voiture: 06 07 59 30 38

Bureau: 04 74 95 57 77

Mail: [tplanchat@neuf.fr](mailto:tplanchat@neuf.fr)

- Aéroport
- Gares
- Centres de soins. [\*]
- Chimio, dialyse, rayons...[\*]
- Rendez-vous médicaux. [\*]
- Hôpitaux et cliniques. [\*]
- Rééducation. [\*]
- Tout transport.
- Etc.

[\*] Agrément Sécurité Sociale

**PENSEZ À RÉSERVER !**

**INFORMATIONS UTILES**

- **Ordures ménagères** : Collecte le Mardi matin.
- **Gaz Urgence**: 08 00 47 33 33
- **Eaux Régie des eaux CAPI**: Bureau 04 74 92 99 25 - Astreinte 06 34 51 25 02
- **Déchèteries** ouverture :
  - Bourgoin Jallieu: Du Lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00  
le vendredi de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 16h45
  - Nivolas Vermelle: Du Mercredi au Samedi de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00
- **Rappel** : Remise des articles pour INFO 15 : Au plus tard le 7 de chaque mois en format texte sans aucune mise en page.



**Lutte contre le bruit** : Les travaux de bricolage, de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie mécanique ne peuvent être effectués que : - les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h30  
les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h.



**PROCHAINEMENT**

- 17 décembre DISTRIBUTION COLIS DE NOEL CCAS
- 22 janvier CONCOURS DE BELOTE  
JOYEUX RETRAITES
- 29 janvier DIOTS FOOT BALL CLUB



**INFORMATIONS MUNICIPALES**

**Avis d'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision du Plan d'Occupation des Sols valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme**

A cet effet, M. Claude BRAND, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. Michel PUECH, conseil en environnement, en qualité de commissaire

enquêteur suppléant par M. le Président du Tribunal Administratif de GRENOBLE (Isère)

Le enquête se déroulera à la mairie de Meyrié, 1 place de l'église, 38300 MEYRIÉ du **lundi 9 janvier au jeudi 9 février 2017 inclus.**

Le dossier sera consultable aux jours et horaires habituels d'ouverture.

Le Commissaire Enquêteur recevra le public en mairie de Meyrié, salle du conseil, place de l'église aux dates et heures suivantes :

- vendredi 13 janvier de 9 h à 12 h
- samedi 21 janvier de 9 h à 12 h
- vendredi 27 janvier de 9 h à 12 h
- lundi 6 février de 9 h à 12 h

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet pourront être consignées sur le registre d'enquête prévus à cet effet.

Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :  
Mairie de Meyrié, à l'attention de M. Claude BRAND,  
Commissaire Enquêteur, 1 place de l'église, 38300 MEYRIÉ

### VOEUX DE LA MUNICIPALITE

#### **LE 07 JANVIER A 18H00 MAISON PREVERT**

Habitants, nouveaux et anciens; Chefs d'entreprises Meyriottes; Président(e)s d'associations...vous êtes tous cordialement invités à cette cérémonie.

La soirée se poursuivra autour d'un repas où sont chaleureusement conviés tous ceux qui souhaitent passer un moment agréable et convivial. La viande sera fournie par la municipalité et chacun apportera un plat (salé ou sucré) que nous partagerons.

Pensez à apporter vos couverts et vos assiettes.

#### **C.C.A.S.**

Centre communal d'action sociale

Vous souhaitez consacrer un peu de temps à nos aînés et participer à la distribution des colis de Noël ?

**Nous vous donnons rendez-vous salle du conseil le samedi 17 décembre à 8h30.**

Ce temps d'échange et de partage en période hivernale est important. Si nous sommes nombreux, nous pourrions consacrer plus de temps à chaque personne visitée. Merci pour eux.

#### **CULTURE**

Il reste 4 places pour le spectacle du 10 février 2017 ALL THE FUN par la compagnie EA EO. Prix des places 9.50€ au lieu de 19.00€

#### **OBJETS TROUVES**

Si vous égarez des clés, des lunettes, une écharpe ou autre objets, pensez à venir en mairie voir si on nous les a rapportés.

#### **ECOLE**

Afin de préparer la prochaine rentrée scolaire, nous demandons aux parents de venir en mairie pour inscrire leurs enfants nés en 2014. Merci



## CONSEIL MUNICIPAL

### EXTRAIT COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 2 décembre 2016

#### Délibération pour modification des statuts de la CAPI dans le cadre de la loi NOTRE, nouveaux transferts de compétences

Monsieur le Maire expose que, compte tenu de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015, imposant de nouveaux transferts de compétences des communes aux communautés d'agglomération, la CAPI, par délibération du 8 novembre dernier, a mis en conformité ses statuts. Au 1er janvier 2017, deviennent des compétences obligatoires des communautés d'agglomération : le développement économique, l'Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage, la collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés, M. le Maire rappelle que la CAPI exerçait déjà ces compétences à titre optionnel.

Par ailleurs, la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Renforcé (Alur) impose le transfert aux communautés d'agglomération de la compétence en matière de PLU, le 27 mars 2017 au plus tard, sauf si dans les 3 mois précédant cette date, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent.

Les conseils municipaux devant se prononcer dans un délai de 3 mois, M. le Maire propose d'approuver cette modification des statuts.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

#### Délibération pour indemnité de conseil au comptable du trésor

Monsieur le Maire annonce aux membres présents du Conseil Municipal que suite au changement de comptable intervenu en 2016, il convient de délibérer pour attribuer l'indemnité de mission de conseil à Mme Elisabeth MOTTE, nouvelle receveur de la Commune de Meyrié.

Mme Elisabeth MOTTE assure la mission de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Monsieur le Maire propose d'allouer l'indemnité de conseil au taux de 100 % (idem son prédécesseur).

au 1er janvier tout un chacun pourra se joindre à eux en fonction du nombre de places disponibles limité à 39. Le coût est de 55 € tout compris.

Les inscriptions, accompagnées d'un chèque, sont prises par Roger GOYET 474 Clos de La Barre, les premiers seront les seuls servis.

Bonne fin d'année et bonnes fêtes à tous.



### CHAPELLE DE LA SALETTE

Clémence Charmat/Gete nous a quitté récemment et son souvenir reste très présent dans nos mémoires, en particulier dans ses engagements au profit de cette petite Chapelle de La Salette. Et tous ses nombreux amis présents à l'église lors de ses funérailles s'en sont parfaitement souvenus par leur générosité : avec les membres de sa famille ils ont offert 570 € pour que cette Chapelle continue à vivre et à veiller sur Meyrié et sur ses habitants MERCI à TOUS !

Pour cela, une association "Les Amis de Meyrié et de sa Petite Salette", aura très prochainement ses Statuts en Préfecture et son Siège, avec l'accord bienveillant de Mr le Maire, en Mairie de Meyrié. Là aussi un grand merci !



### INFORMATIONS DIVERSES

#### **BOUCHONS DE L'ESPOIR**

Grâce à vos apports, en un an, l'association a collecté entre 18 à 20 T de bouchons en plastique. Dernièrement, les bénévoles ont chargé un camion entier qui est parti chez ATMOS PLASTICS, entreprise située près de Chartres et qui rétribue 250€ la tonne à l'association. Depuis ses débuts, l'association a contribué à 34 projets dont plusieurs dans la région. Merci à tous.

Collecte en mairie de Meyrié

#### **A PETITS PAS VERS LE CAMBODGE**

Nous remercions chaleureusement :

RELAIS METS'RIE SAVEURS pour son accueil toutescelles et ceux qui :

\* ont acheté le dimanche 27 novembre les 90 bonhommes de neige faits de nos propres mains

\* ont participé financièrement à notre cagnotte par un don  
\* ont fait de la publicité pour notre vente.

L'argent récolté servira à financer notre projet de stage

humanitaire au Cambodge.

N'hésitez pas à consulter notre page facebook A PETITS PAS VERS LE CAMBODGE  
MERCIA TOUS ET BONNES FETES DE FIN D'ANNEE.  
Elodie RAVET et son association A PETITS PAS VERS LE CAMBODGE



### PETITES ANNONCES

• Vends scooter kymco rs naked 50 cm3, d'octobre 2011. 3 500 kms. Aucune modification moteur, Pièces d'origine, très bon état.

Prix : 650 €

Contact 06 76 63 36 55 (après 18h) ou 06 73 03 35 02

• Vends pneus neige SNOWPROX TOYO Dim: 215/50/R17 servi 2 mois 55 € l'unité  
tél. : 06 84 52 88 97 laisser un message

• A vendre : 4 roues neiges – Jantes 4 trous + enjoliveurs (type CLIO 2) - Dim. 165/70 R13 - Bon état - 100 euros.  
Tel. 04 74 28 19 21 / 06 51 18 90 41

#### **\*Cadeau de Bien-être pour NOEL**

Pensez à offrir un moment de Bien-être à ceux que vous aimez. Une préparation personnalisée en huiles essentielles OFFERTE avec l'achat d'un soin pour les fêtes de fin d'année. [www.essentiellementvotre38.fr](http://www.essentiellementvotre38.fr)  
Massage Bien-être – soin corporel et énergétique –  
06 37 67 89 42

#### **\*Stages d'anglais par Ruth Chapot**

(Nationalité anglaise. Diplômes d'état anglais et français. Expérience professionnelle en lycées en Angleterre et en France.)

Stages lycéens - vacances de février 2017

du lundi 20 au vendredi 24 – préparation au bac  
du lundi 27 au vendredi 3 mars – anglais général

**Horaires** : de 10h à 12h

**Effectif** : minimum 3 - maximum 10 stagiaires

**Lieu** : en haut à gauche de la Vie des Vignes à Meyrié, au portail marqué Pottergate

**Prix** : 100€ pour un total de 10 heures

**Contact** : [ruthchapotharris@gmail.com](mailto:ruthchapotharris@gmail.com)

Stages pour adultes - en mars et avril 2017 (voir info 15 de janvier 2017).



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote la délibération avec 11 voix pour et 1 abstention.

Présentation du rapport du prix et de la qualité des services d'eau potable et assainissement, exercice 2015  
(et discussion sur mode de gestion à venir)

M. Paul MASSOT présente le rapport du prix et de la qualité de l'eau potable. Les résultats sont conformes au niveau des bactéries, nitrates, fluor, l'eau a une dureté moyenne et n'est pas conforme, en limite de valeurs (sans risque sanitaire) au niveau des pesticides. Le site internet de la commune affiche les résultats des analyses d'eau.

Cette non-conformité sera résolue avec l'interconnexion du réseau de Meyrié au site du Vernay à Nivolas-Vermelle, prévu pour le 1er trimestre 2017, après l'achèvement par la CAPI, de la réfection du système de pompage du château d'eau devenu vétuste.

Il y a peu de fuites sur le réseau d'eau potable de Meyrié (taux de rendement 86%) qui a été fortement rénové. Concernant l'assainissement, les travaux sont terminés et le raccordement à la station d'épuration de Bourgoin-Jallieu est complet. Quelques habitations situées quartier Châtilion restent en assainissement autonome. Le Service Public d'Assainissement non Collectif de la CAPI (SPANC) est chargé de vérifier les conformités de ces installations ainsi que celles des bâtiments lors des mutations de propriétés.

Les débats en cours au sein de l'assemblée CAPI concernant le futur mode de gestion de ces services, font émerger l'option pour un mode de gestion unique du service eau et assainissement sur l'ensemble du territoire de la CAPI. Décision au prochain conseil communautaire.

Le rapport sera tenu à la disposition du public pendant un mois.

Comité Œuvre Sociales (COS de CAPI) décision sur la modification éventuelle du taux

M. le Maire informe l'assemblée que la CAPI ainsi que plusieurs communes prévoient de baisser leur cotisation au Comité de 0.25 %. Cette diminution s'accompagne d'une contrepartie en mise à disposition de personnel. Les Conseillers sont invités à se prononcer sur le maintien ou non de ce taux.

L'assemblée vote le maintien du taux actuel avec 9 voix pour et 3 abstentions.

Présentation des critères définis pour les entretiens professionnels des agents

Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 9 novembre 2016, saisi sur les critères d'évaluation,

Mme Laurence RAVET indique que la méthode pour apprécier la valeur professionnelle des agents a fait l'objet d'une réflexion en Bureau municipal. Les critères ont été déterminés en fonction de la nature des tâches confiées et du niveau de responsabilité. Ces critères porteront sur :

- les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs
- les compétences professionnelles
- les qualités relationnelles
- la capacité d'encadrement ou d'expertise

Délibération pour confirmation de la volonté du conseil d'appliquer les articles R.151-1 à R.151-55 du Code de l'urbanisme à la procédure de révision du POS en cours

Le Maire rappelle que par une délibération en date du 30 mars 2016, le conseil municipal a décidé d'intégrer à la procédure de révision de son PLU le nouveau code de l'urbanisme issu du décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du Code de l'urbanisme. A cette occasion, le conseil municipal a spécifiquement autorisé le bureau d'études d'urbanisme URBI et ORBI à intégrer cette nouvelle réglementation au dossier de révision de PLU en cours et autorisé le maire à signer les pièces contractuelles et relatives.

La réforme a été prise en compte dans les études et travaux, et le projet de PLU arrêté par délibération en date du 21 septembre 2016 intègre les dispositions des articles R.151-1 à R.151-55 du Code de l'urbanisme applicables depuis le 1er janvier 2016.

Par la présente délibération, le conseil municipal entend confirmer sa volonté d'intégrer les dispositions issues du décret du 28 décembre 2015 à son PLU.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir débattu, approbation et confirmation à l'unanimité d'appliquer les articles précités à la révision en cours.

Autorisation du mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du BP

Vu l'article L1612-1 du CGCT,

M. le Maire demande l'autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite

du quart des crédits d'investissement votés au budget de l'exercice précédent, ces crédits sont inscrits au budget lors de son adoption.

Après en avoir délibéré, acceptation à l'unanimité et autorisation accordée au Maire.

### Questions diverses

#### Cabane du «Chasseur»

Après discussion avec le Président de l'ACCA un nouveau site est envisagé pour installer la cabane des chasseurs. Le site de l'ancienne station d'épuration semble correspondre aux attentes.

#### Comptages routiers dans le village

Des compteurs ont été installés dans différents lieux du village au cours des dernières semaines, les résultats ont été transmis à tous les Conseillers Municipaux afin qu'ils en prennent connaissance, un temps sera réservé à l'analyse prochainement.

#### Temps d'activité Périscolaire

Suite à des motifs d'indisciplines, visite de M. le Maire à l'école, pendant les temps d'activité. Consigne : les enfants dissipés seront amenés en Mairie où les parents devront venir les chercher.

#### Portail sécurisé de l'école primaire

Il est en cours d'installation.



## INFORMATIONS

MEDIATHEQUE N° Tél. 04.37.03.12.21

**La médiathèque sera fermée du 23 décembre au 02 janvier.**

Prochains rendez-vous :

Mercredi 4 janvier à 18h : spectacle de Valérie Gaillard avec marionnettes.

Ce spectacle fait suite au travail de plusieurs élèves de la CAPI, dont la classe de CE1-CE2 de Meyrié.



## INFORMATIONS ASSOCIATIONS



### FOOT BALL CLUB

Tous les membres du F.C. Meyrié vous remercient très sincèrement pour l'accueil chaleureux qui leur a été réservé lors de la distribution de notre calendrier 2017.



Voici venu le temps de la trêve hivernale pour nos chères têtes blondes. Nous vous souhaitons, à tous, de très bonnes fêtes de fin d'année !



### SOU DES ECOLES

#### Derniers préparatifs avant Noël

Pour vos fêtes de fin d'année, si vous n'avez pas passé commande, le Sou des écoles vous accueillera à l'épicerie de Meyrié, **samedi 17 décembre, dès 8h30**, avec son délicieux pain d'épices. Il accompagnera vos petits déjeuners, goûters, mais aussi vos foies gras. Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année et à l'année prochaine.

L'équipe du sou

Pour nous joindre : [meyriesoudesecoles@gmail.com](mailto:meyriesoudesecoles@gmail.com)



### JOYEUX RETRAITES

Concours de belote coincée  
le 22 janvier à 14 h  
Salle Prévert



### MEYRIE MARCHE ET NATURE

Visite de Grenoble **le mardi 28 mars 2017**

L'association organise une journée à Grenoble le mardi 28 mars 2017. Départ en car vers 8 h 15, visite guidée du vieux Grenoble, repas à l'école hôtelière, montée à La Bastille et retour vers 17 h 17 h 30.

La priorité est donnée aux membres de l'association mais